© Drogues Info Service - 4 juillet 2025

Epidémie de Covid-19 : plus que jamais la réduction des risques !

En cette période d'épidémie de Covid-19, adopter les gestes de réduction des risques est plus que jamais essentiel. L'usage régulier de drogues peut avoir un impact sur le système immunitaire et rend donc les usager plus vulnérables aux infections. Voici quelques conseils de base qu'il convient absolument de mettre en pratique pour se protéger.

Hygiène

- D'une manière générale **se laver les mains aussi souvent que possible** (eau et savon, gel hydroalcoolique) et surtout juste avant la manipulation d'un matériel d'usage de drogue et juste après
- Nettoyer les surfaces utilisées pour consommer (lingettes désinfectantes, alcool à 90°, javel diluée)
- Utiliser du matériel à usage unique juste sorti de son emballage ou, en cas de matériel réutilisé, le désinfecter avant les prises et après
- Surveiller que le matériel utilisé n'entre en contact qu'avec les surfaces nettoyées (mains et surfaces de consommation).

Conduites d'évitement

- Éviter que le matériel de consommation (y compris les joints !) n'entre en contact avec d'autres personnes
- Éviter absolument d'utiliser des billets pour sniffer
- Éviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche si l'on n'a pas les mains propres ou avec du matériel non désinfecté
- Évitez les contacts et respectez la distance sociale de 1 mètre minimum avec les personnes extérieures à votre foyer.

Où trouver du matériel de consommation stérile ?

Les pharmacies font partie des commerces qui restent ouverts et qui peuvent, pour certaines d'entre elles, délivrer du matériel de réduction des risques.

Les CAARUD maintiennent la distribution de matériel de réduction des risques. Certains le font sur rendez-vous, donc toujours appeler avant de se rendre au CAARUD. Attention les horaires de certains CAARUD peuvent être modifiés en cette période de restrictions. Consultez les fiches CAARUD mises à jour en entrant votre ville dans le formulaire de recherche que vous trouverez dans cet article.

L'association SAFE maintient ouvert son dispositif de réduction des risques à distance qui permet de commander du matériel et de le recevoir par courrier. Les délais d'envois peuvent cependant être rallongés en fonction de la situation à la Poste. Pour tout renseignement voici le site du service de réduction des risques à distance : https://rdr-a-distance.info/

Pour tous vos déplacements n'oubliez pas de vous munir de l'attestation obligatoire en vigueur actuellement. Cette attestation peut aussi être rédigée à la main.

Prendre soin de soi c'est prendre soin des autres !

Mise à jour du 25 mars 2020 : modification du lien vers l'attestation obligatoire nouvelle formule.